

Plan de mise en accessibilité – Bank of China (Canada)

Présentation et résumé sur l'exécution

La Bank of China (Canada) (ci-après « la Banque ») s'engage à assurer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Elle s'engage ainsi à respecter ses obligations en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (Accessible Canada Act, ci-après « l'ACA ») et de son Règlement.

La Banque s'engage à offrir un environnement respectueux, accueillant, accessible et inclusif pour toutes les personnes en situation de handicap d'une manière respectueuse de la dignité et de la l'indépendance des personnes en situation de handicap, tout en tenant compte de leur handicap et en incarnant les principes d'intégration et d'égalité des chances.

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan de mise en accessibilité et de la prise de décisions concernant les personnes en situation de handicap, nous avons pris en considération les principes suivants :

- Toute personne doit être traitée avec dignité, quel que soit son handicap.
- Toute personne doit avoir les mêmes chances de mener une vie qu'elle puisse et souhaite avoir, quel que soit son handicap.
- Toute personne doit avoir un accès sans obstacle à une participation pleine et égale à la société, quel que soit son handicap.
- Toute personne doit avoir des options significatives et être libres de faire ses propres choix, avec le soutien qu'elle souhaite, quel que soit son handicap.
- Les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles elles sont confrontées.
- Les personnes en situation de handicap doivent être associées à l'élaboration et à la conception des politiques, programmes, services et structures.

Information générale

La Banque a désigné le chef du département des ressources humaines comme la personne chargée de recevoir les commentaires sur les obstacles à l'accessibilité, ainsi que sur le présent Plan.

Les commentaires sur l'accessibilité peuvent être soumis de la manière suivante :

- En personne ou par la poste : 50 boulevard Minthorn, suite 600, Markham (Ontario) L3T 7X8
- Téléphone : (905) 771-6886
- Fax : (905) 771-8555
- Par courriel : hr@bankofchina.ca

Le présent Plan de mise en accessibilité sera publié sur l'intranet de la Banque et mis à la disposition de ses employés.

En plus, le présent Plan sera également publié sur le site officiel de la Banque : <https://www.bankofchina.com/ca/en/>.

Consultation

Notre plan de mise en accessibilité a été rédigé après les consultations auprès de personnes en situation de handicap.

Au cours de l'élaboration du plan de mise en accessibilité, la Banque a activement coopéré avec les membres du Comité d'accessibilité. Pour former le Comité d'accessibilité, la Banque a envoyé un courriel à tous les employés en les invitant à indiquer s'ils étaient intéressés, sur une base volontaire, à participer à l'élaboration du Plan de mise en accessibilité. En plus des employés handicapés, les membres du Comité de santé et de sécurité ont été invités à se joindre au Comité d'accessibilité. Au total, six personnes siégeaient au Comité d'accessibilité, dont deux membres handicapées et quatre membres qui faisaient partie du Comité de santé et de sécurité. Les employés handicapés souffraient de handicaps physiques et autres.

Le comité de mise en accessibilité s'est réuni le 17 janvier 2024 sur Zoom. Les employés ont eu le choix de la façon dont les réunions de consultation se déroulaient afin d'assurer l'accessibilité du processus de consultation. Zoom a été accepté par tous les participants. Pour faciliter la discussion, la Banque a posé au Comité sur l'accessibilité un certain nombre de questions concernant les obstacles rencontrés dans l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications et la communication. La Banque a également posé des questions générales sur l'accessibilité, ainsi que des questions précises visant à déterminer si ses programmes, processus, documents, lieu de travail, etc., étaient accessibles aux personnes handicapées. De plus, les participants ont été invités à soulever d'autres préoccupations concernant l'accessibilité sur des sujets que la Banque n'avait pas expressément abordés. Le processus de consultation a révélé ce qui suit :

Certaines ne savaient pas où trouver les politiques de la Banque en matière d'accessibilité et d'adaptation ;

Certains postes de travail peuvent avoir besoin d'être ajustés pour offrir un meilleur soutien ergonomique ;

Les réunions en personne avec les employés nécessitent une meilleure disposition des sièges pour les personnes qui ne peuvent pas rester debout trop longtemps ;

Les employés ne sont pas au courant des technologies d'assistance offertes par la Banque ; et

Il existe certains obstacles dans les réunions internes (liés au son et à la taille de la police des documents), qui pourraient être modifiés pour offrir un meilleur accès global aux réunions internes.

Le processus de consultation n'a pas permis de relever d'obstacles liés aux technologies de l'information et des communications ; à l'acquisition de biens, de services et d'installations ; à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de services ; ou au transport.

Zones d'accessibilité prévues par l'ACA

1. Emploi

Réalisations à ce jour :

- La Banque propose des mesures d'adaptation dans les offres d'emploi, ce qui témoigne de son

engagement à l'égard de l'égalité en matière d'emploi.

- La Banque souligne son engagement en matière d'égalité des chances et de disponibilité de l'accessibilité dans sa politique de gestion des ressources humaines.

Obstacles

Au cours de la réunion avec le Comité d'accessibilité, il est devenu évident qu'il est possible d'éduquer tous les employés sur le sujet des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, y compris ce qu'est une mesure d'adaptation, le processus de demande d'adaptation et où trouver les politiques de la Banque en matière d'adaptation.

Prochaines étapes pour éliminer les obstacles

- D'ici l'automne 2024, organiser des séances de formation sur les pratiques exemplaires en matière d'adaptation à l'intention des responsables et employés d'embauche.
- D'ici fin 2024, élaborer un guide de ressources décrivant les mesures d'adaptation disponibles et la façon de les demander.

2. Environnement bâti

Réalisations à ce jour

- Les entrées des espaces de la Banque sont entièrement accessibles et chaque porte est munie de boutons à une hauteur accessible à tous.

Obstacles

Durant le processus de consultation, la Banque a identifié des obstacles suivants :

- Il y a un manque de formation ergonomique sur la façon de positionner correctement le bureau, le clavier, la souris et la chaise.
- Il n'y a pas assez de chaises lors des grandes réunions, certains employés étant obligés de rester debout pendant longtemps.

Prochaines étapes pour éliminer les obstacles

- D'ici fin 2024, la Banque formera tous ses employés à l'ergonomie.
- À partir d'aujourd'hui, la Banque envisagera d'autres lieux de réunion pour les grandes réunions ou d'ajouter des chaises supplémentaires aux grandes réunions.

Technologies de l'information et des communications

Réalisations à ce jour

Aucune.

Obstacles

Aucun.

Prochaines étapes pour éliminer les obstacles

- D'ici fin 2024, la Banque entend dispenser des formations sur la création de contenus numériques accessibles.

- D'ici fin 2024, la Banque convertira les documents existants en formats accessibles.
- D'ici fin 2024, la Banque s'efforcera de mettre en œuvre le sous-titrage et les transcriptions du contenu multimédia, le cas échéant.

3. **Communication (autre que les technologies de l'information et des communications)**

Réalisations à ce jour

Aucune.

Obstacles

Durant le processus de consultation, la Banque a identifié les obstacles suivants :

- En raison des pratiques incohérentes dans les réunions et de l'utilisation variable des communications médiatiques internes, il y a eu des problèmes de volume et de taille de police ou d'écran lors de certaines réunions internes.
- La Banque dispose d'un nombre limité de supports alternatifs pour les documents écrits.

Prochaines étapes pour éliminer les obstacles

D'ici fin 2024, la Banque élaborera des lignes directrices sur les pratiques de communication claires qui seront utilisées de manière uniforme lors des réunions internes afin de s'assurer que les communications sont accessibles pour tous.

Au milieu de l'année 2025, la Banque offrira une formation sur les préférences et les stratégies de communication.

4. **Acquisition de biens, de services et d'installations**

À l'heure actuelle, la Banque n'a connaissance d'aucun obstacle dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations. Elle continuera de surveiller ce secteur pour tout obstacle survenu.

5. **Conception et mise en œuvre de programmes et de services**

À l'heure actuelle, la Banque n'a connaissance d'aucun obstacle dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de programmes et de services. Elle continuera de surveiller ce secteur pour tout obstacle survenu.

6. **Transport**

À l'heure actuelle, la Banque n'a connaissance d'aucun obstacle dans le domaine du transport. Elle continuera de surveiller ce secteur pour tout obstacle survenu.

Glossaire

Par « obstacle », on entend tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, de tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications ou de tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique, qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, sensorielle ou de communication, ou une limitation fonctionnelle.

« Handicap » désigne toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle,

cognitive, sensorielle, d'apprentissage ou de communication – ou une limitation fonctionnelle – de nature permanente, temporaire ou épisodique, évidente ou non, qui, en interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société.